



## **L'Océan Indien adopte une fois de plus AP+ !**

**AP+ sera opérationnel à Mayotte le 31 mai 2011**

***Le 8 avril 2010, Gilles Perzo, Président de l'Union Maritime de Mayotte, et François Mahé des Portes, Président du directoire de MGI, ont signé le protocole d'accord qui prévoit le démarrage d'AP+ au port de Longoni à Mayotte le 31 mai 2011.***

Après Port Louis à l'île Maurice, Mayotte est le 2<sup>ème</sup> port de l'Océan Indien à adopter le Cargo Community System AP+, système de référence sur le plan national et dans les DOM-TOM.

*« Le CCS AP+ s'adresse à des communautés portuaires. AP+ ne représente pas un intérêt financier ou capitalistique pour un acteur particulier mais a vocation à apporter une optimisation des ressources à tous les acteurs privés et publics de la place portuaire. Les ports qui décident de s'équiper d'AP+ effectuent une véritable démarche de qualité globale car le système est un outil structurant de fluidité. La communauté portuaire mahoraise s'est montrée volontariste et a exprimé son besoin d'arriver à cette structuration », a déclaré François Mahé des Portes.*

Longoni a la particularité d'être un port avec une forte activité de transbordement. La mise en place d'AP+ permettra de fluidifier les échanges.

Sylvie Lefebvre, chef de projet chez MGI pour Mayotte, a précisé *« AP+ est un atout majeur pour l'Union Maritime de Mayotte car il crée une véritable synergie entre tous les opérateurs du port. Il lui donnera les moyens de ses ambitions. »*

Pour Marie-Hélène Pasquier, membre du directoire de MGI et secrétaire générale de l'Union Maritime et Portuaire de Marseille-Fos, *« dans de nombreux secteurs, les systèmes informatiques sont imposés. AP+ est valorisant pour les acteurs des places portuaires car ils sont impliqués. De plus, ce CCS est valorisant pour les unions maritimes lorsqu'elles existent car il renforce les synergies et permet de créer les fédérations professionnelles lorsqu'elles n'existent pas ».*

La prochaine étape pour MGI est la réalisation de l'audit qui permet de vérifier l'adéquation entre les procédures portuaires du port de Longoni et AP+. L'audit permet d'identifier les spécificités du port et de les intégrer dans AP+.

## A PROPOS DE MGI

Avec plus de **20 ans d'expérience** dans la création de systèmes d'information complexes destinés aux acteurs publics et privés au sein d'une même plate-forme logistique intermodale - **Protis en 1989 et AP+ en 2005** - MGI se revendique avant tout comme une équipe d'*infologisticiens*.

Le CCS AP + a été créée en étroite collaboration avec les partenaires professionnels de Marseille et du Havre (Unions Maritimes et associations professionnelles), ainsi que les institutionnels (Douanes et les Grands Ports Maritimes).

AP+ fut mis en place pour la 1<sup>ère</sup> fois par MGI sur le port de Marseille-Fos en septembre 2005. Aujourd'hui, il est aussi installé sur le port du Havre, Fort-de-France, Bordeaux, Rouen, Nantes Saint-Nazaire, Pointe-à-Pitre, Port Louis (Ile Maurice) et prochainement à Paris-Gennevilliers, Cayenne et Alger.

MGI fait partager son expertise en participant aux travaux de simplification et dématérialisation des documents liés au transport de marchandises notamment avec :

- La Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (Mission Dématérialisation des Procédures du Commerce Extérieur)
- La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
- Le Bureau de Promotion du Short Sea Shipping
- La mission des transports intelligents du MEEDDAT
- Le Cluster PACA logistique

MGI propose des solutions logicielles innovantes comme le service **M-customs** et **Tracking 2.0**.

### Contact Presse

Marie Pavesio. Tél : +33 (0)4 91 14 26 60

Email : [m.pavesio@gyptis.fr](mailto:m.pavesio@gyptis.fr)

[www.gyptis.fr](http://www.gyptis.fr)